



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## taxe professionnelle

Question écrite n° 115354

### Texte de la question

M. Jean-Michel Couve appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la réforme de la taxe professionnelle. Les entreprises sont attachées à cette réforme qui doit permettre, selon elles, de relancer l'emploi et leur compétitivité et redoutent que son entrée en vigueur soit retardée, ainsi que le demandent certaines associations d'élus locaux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

La réforme de la taxe professionnelle introduite par l'article 85 de la loi de finances pour 2006 prévoit le plafonnement effectif des cotisations à 3,5 % de la valeur ajoutée produite par l'entreprise quels que soient son chiffre d'affaires et son secteur d'activité. Ce plafonnement est calculé sur la base de la cotisation de taxe professionnelle effectivement acquittée et non plus sur une cotisation de référence déterminée à partir du taux de l'année 1995. Cette mesure permet un allègement substantiel de la charge de taxe professionnelle des entreprises concernées. La seconde mesure instaurée par la réforme pérennise le dégrèvement des investissements nouveaux. Les investissements neufs éligibles à l'amortissement dégressif ouvrent droit à un dégrèvement de taxe professionnelle égal respectivement à la totalité, aux deux tiers et à un tiers de la cotisation de taxe professionnelle pour la première année au titre de laquelle ces biens sont pris dans la base d'imposition et pour les deux années suivantes, ce qui évite les situations de ressaut dues à l'entrée de nouveaux investissements dans les bases d'imposition. L'ensemble de ces mesures est applicable à compter des impositions établies au titre de 2007, conformément aux dispositions adoptées en loi de finances pour 2006 soit avec un an d'avance par rapport au calendrier qui avait été initialement envisagé dans le cadre du rapport de la commission de réforme de la taxe professionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Couve](#)

**Circonscription :** Var (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115354

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 2007, page 25

**Réponse publiée le :** 6 mars 2007, page 2385